

Conseil des Atikamekw de Wemotaci SECTEUR « ÉDUCATION ET FORMATION »



Aide financière spéciale

PRÉAMBULE

Le Conseil des Atikamekw de Wemotaci affirme haut et fort sa fierté culturelle, sa langue et la volonté de son organisation à renforcer sa capacité afin d'améliorer les conditions de vie de chaque individu et de favoriser la prospérité socioéconomique de la communauté.

Il encourage ses membres à entreprendre ou à poursuivre des études menant à l'obtention d'un diplôme. Il appuie d'ailleurs, toutes les initiatives pouvant rapprocher la formation et les besoins de main-d'œuvre du marché du travail local.

Le Conseil des Atikamekw de Wemotaci entend assurer une relève professionnelle et une main-d'œuvre qualifiée. Il soutient également ses membres dans le développement de leurs compétences au travail afin de les maintenir en emploi.

AIDE FINANCIÈRE SPÉCIALE

Élèves résidant hors réserve et n'étant pas couverts gratuitement par certains programmes de la province

Ce soutien consiste à rendre disponible aux élèves qui ne résident pas dans la communauté de Wemotaci mais qui sont membres inscrits, une aide spéciale de financement POUR COUVRIR DES FRAIS DE FORMATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ OU D'UN PROGRAMME SPORT-ÉTUDE (reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec) OU À DES REPRISES DE COURS MENANT À UN NIVEAU DE SCOLARITÉ SUPÉRIEUR. En fait, le Conseil établit qu'en soutenant ces élèves financièrement, ils auront l'encouragement nécessaire pour poursuivre leur étude en développant un sentiment d'appartenance à notre collectivité. En plus, certains d'entre eux pourraient développer un désir de venir s'établir dans la communauté.

Ces <u>FRAIS DE FORMATION</u> comprennent les frais d'admission, d'inscription, de scolarité, d'aide technique et académique ainsi que les frais initiaux d'examen pour une accréditation professionnelle.

Ces frais sont <u>exigés et généralement payés directement à l'établissement</u> <u>d'enseignement</u>. Dans le cas où l'élève aurait déjà payé ces frais de formation, il pourra présenter la facture originale afin d'obtenir son remboursement.

ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'AIDE SPÉCIALE

Ce nouveau soutien entre en vigueur à compter du début de l'année scolaire 2021-2022. Les élèves admissibles peuvent donc communiquer avec le secteur « Éducation et formation » afin de discuter de leur projet, d'en apprendre davantage sur l'aide spéciale et de remplir **OBLIGATOIREMENT** le formulaire de demande d'aide financière spéciale.

ADMISSIBILITÉ À L'AIDE SPÉCIALE

Pour être admissibles à l'aide spéciale, tous les critères énumérés ci-dessous doivent être respectés par l'élève:

- 1) L'élève doit être inscrit sur la liste de bande de Wemotaci et;
- 2) L'élève doit résider à l'extérieur de la communauté de Wemotaci et ;
- 3) L'élève doit poursuivre ses études à la formation générale ou;
- 4) L'élève doit poursuivre ses études à la formation professionnelle, en cheminement particulier ou en formation préparatoire au travail **et**;
- 5) L'élève étudie ou doit choisir d'étudier dans un établissement d'enseignement reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec **et**;
- 6) L'élève doit satisfaire aux conditions d'admission du programme d'étude et prouver qu'il est officiellement accepté ou en processus de le devenir.

DISPONIBILITÉ DES FONDS

Un budget annuel au montant de 25,000\$ a été voté par les membres du Conseil en février 2022. Ce budget doit être respecté en tout temps.

Le secteur « Éducation et formation » offre un financement dans la mesure où les budgets annuels sont disponibles. À moins d'indication contraire à son renouvellement, les demandes de financement seront priorisées en tenant compte de la date de réception du formulaire complété incluant tous les documents exigés et signés par l'élève. Seuls les dossiers complets feront l'objet d'une analyse et d'une décision. L'étudiant a donc la responsabilité de fournir tous les documents nécessaires pour permettre une analyse efficace de sa demande.

COMITÉ « Éducation et formation / Développement social et de la main-d'œuvre »

De façon générale, le comité « Éducation et formation / DSMO » est un lieu d'échanges d'information, de concertation et de décision afin d'atteindre des objectifs communs et d'en arriver à assurer une harmonisation des programmes de formation et une qualité des services adéquats offerts aux membres de la communauté de Wemotaci. Ce comité est composé des deux directeurs des secteurs concernés et d'autres membres pouvant s'ajouter au besoin. Dans le cas de ce soutien, l'agent d'inscription aux registres des Indiens de Wemotaci s'ajoutera au comité.

Le comité a d'ailleurs la responsabilité d'analyser les demandes et d'informer les élèves de leur décision à la suite d'une préparation des dossiers par le secteur « Éducation et formation ».

La fréquence des rencontres du comité pour analyser les demandes se fera selon le nombre de dossiers complets reçus et prêts pour une analyse. Ces rencontres se dérouleront au moins, à tous les trois mois et seront organisées par le secteur « Éducation et formation ».

En plus, à la demande des membres élus du Conseil, le comité pourrait devoir rédiger un rapport exhaustif annuel du projet et proposer ses recommandations.

CONDITIONS GÉNÉRALES

L'aide financière spéciale doit respecter toutes les politiques du secteur « Éducation et formation » actuellement en vigueur. Par ailleurs, les éléments énumérés dans ce soutien ont préséance.

L'aide financière spéciale sera renouvelé automatiquement chaque année à moins d'indication contraire provenant des membres élus du Conseil des Atikamekw de Wemotaci.